

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2018-11
du 13 Février 2018**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

De baisser à 100 €/an, à compter du 1^{er} janvier 2018, le montant de la location du jardin, situé sur la parcelle AB 231, mise à disposition de Madame Pauline VERNATON.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Transmise en préfecture le : 26/02/2018
Notifiée le : 16/02/2018

